

**Mémoire à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de sa consultation sur le document
*Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

PARTAGER ÉQUITABLEMENT ET HARMONIEUSEMENT LE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ET LE TRAVAIL DE SOINS

**Paul Bernard, professeur de sociologie, Université de Montréal
Sophie Mathieu, doctorante en sociologie, Université Carleton***

Janvier 2005

Introduction

Depuis les années 70, les Québécoises et les Québécois ont connu de nombreux bouleversements familiaux, liés d'une part à l'effritement du modèle de l'homme gagne-pain avec l'entrée massive des femmes, et surtout des mères, sur le marché du travail, et d'autre part à l'instabilité croissante des unions, avec son cortège de situations nouvelles, monoparentalité et familles reconstituées. Les gouvernements, les familles, les employeurs et les syndicats du Québec sont dès lors confrontés à de nouveaux défis : la conciliation des responsabilités professionnelles et des tâches de soins aux enfants, aux aînés et aux autres personnes partiellement ou totalement dépendantes, ainsi que le soutien à des familles de plus en plus diverses et dont la composition change avec le temps. Alors que les femmes semblent faire un grand pas vers l'égalité avec les hommes, en envahissant les universités et en s'assurant une plus grande autonomie financière par une participation de plus en plus marquée au marché du travail, force est de constater, trente ans plus tard, que l'égalité entre les genres demeure un idéal à atteindre au Québec.

Nous voulons d'abord, dans ce mémoire, comparer le Québec avec d'autres sociétés avancées en ce qui a trait aux inégalités de genre. Ceci nous permettra d'évaluer la justesse du diagnostic posé par le Conseil du statut de la femme (CSF) présentant le Québec « comme l'une des sociétés qui tracent la

* Nous remercions l'Institut de la statistique du Québec et le projet « Promouvoir la cohésion sociale » du CRSHC, dirigé par Jane Jenson, pour leur appui aux travaux de recherche qui servent de fondement à ce mémoire. Les opinions qui sont présentées ici n'engagent évidemment que les auteurs.

voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Nous concluons, à partir de nos travaux, que si de notables progrès ont été réalisés ici, surtout en comparaison avec le reste de l'Amérique du nord, nous n'atteignons pas encore une situation semblable à celle des pays les plus avancés à cet égard, en particulier les pays scandinaves.

En second lieu, nous discuterons de la pertinence de chacune des trois stratégies complémentaires proposées par le Conseil du statut de la femme pour amenuiser les inégalités entre les genres au Québec : l'approche spécifique, qui s'appuie sur des interventions ciblées en faveur des droits des femmes ; l'approche transversale, qui se penche, au moyen de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS), sur les répercussions de certaines politiques sur les inégalités entre les hommes et les femmes ; et l'approche sociétale, qui vise à faire de l'égalité entre les genres un enjeu socialement partagé en mobilisant différents acteurs sociaux et en intégrant les hommes comme sujets et acteurs.

Nous reconnaissons les mérites de chacune de ces trois approches, mais nous croyons essentiel de les articuler dans une perspective plus globale, celle des parcours de vie, qui tienne compte de l'ensemble des dynamiques qui se déroulent dans la vie des hommes et des femmes. Les carrières professionnelles et le travail de soins –essentiel au maintien de la santé et à l'éducation– sont souvent difficiles à concilier au quotidien, ce qui contribue à perpétuer les inégalités entre hommes et femmes. Pour réduire celles-ci, il faut s'attaquer à des questions qui interpellent également les deux sexes et toute la société : ***comment pouvons-nous avoir les enfants que nous voulons et prendre soin de nos aînés, dans un cadre de qualité, sans sacrifier l'autonomie accrue que les femmes ont gagnée par leur présence dans le monde du travail rémunéré, ni non plus l'apport significatif qu'elles y font?***

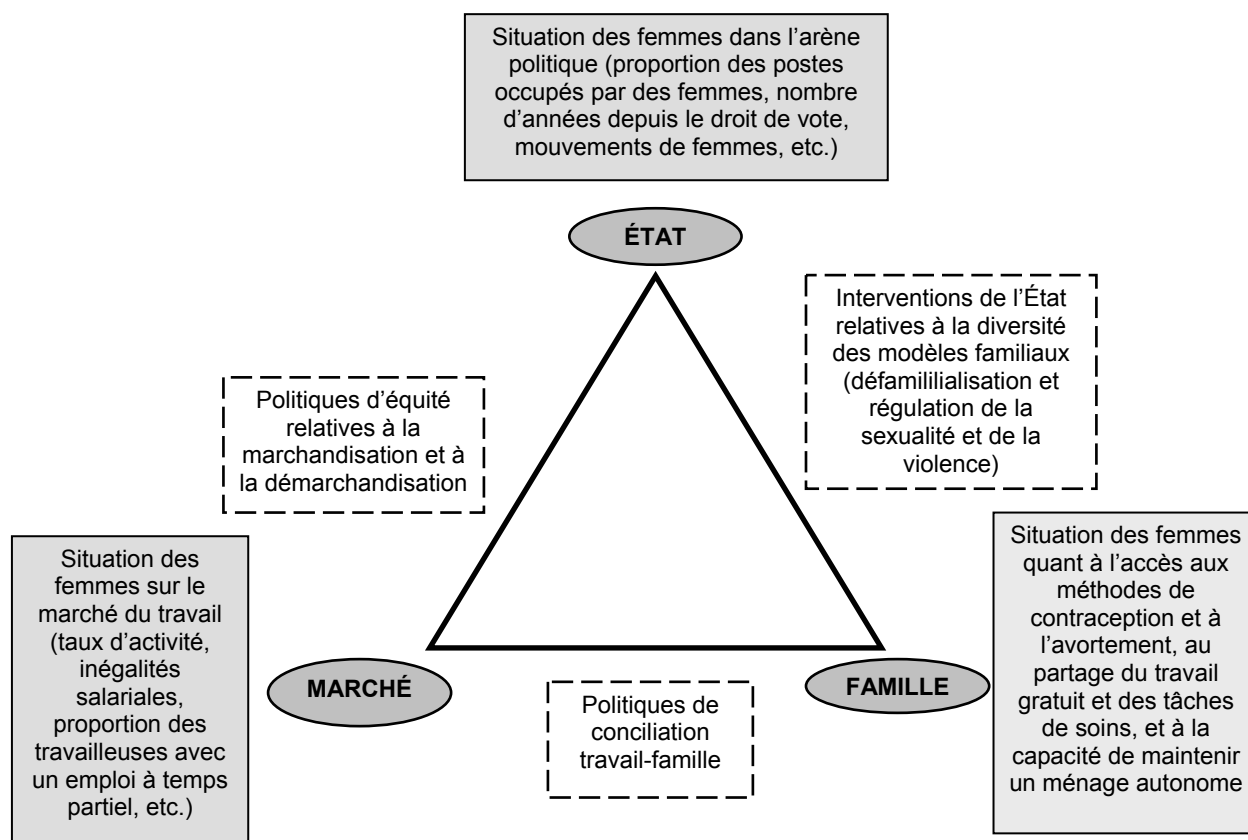
Il faut prendre toute la mesure de cet enjeu primordial. Il concerne bien sûr l'égalité entre les genres. Mais il rejoint aussi deux questions de politiques publiques qui hantent les sociétés avancées : celle du vieillissement de la population et celle, qui lui est étroitement liée, d'une participation large et productive de la population adulte au marché du travail. La conciliation travail-famille est un élément essentiel de la solution à chacune de ces questions.

Les diverses politiques qui sont proposées dans le document de consultation du Conseil du statut de la femme peuvent toutes contribuer à nous rapprocher de l'égalité entre les genres. Mais elles le

feront d'autant plus efficacement qu'elles seront ancrées dans une perspective intégrée, bien adaptée à la multiplicité contemporaine des rôles sociaux que sont appelés à jouer les hommes et les femmes. Voilà une tâche à laquelle nous pouvons nous atteler ensemble, hommes et femmes, gouvernements, entreprises, syndicats et groupes sociaux.

Le Québec : un chef de file... mais parmi les sociétés « libérales »

Nous avons complété récemment (Mathieu, 2003) des travaux visant à classer les sociétés avancées en fonction de l'importance et des types d'inégalités entre les genres. Comme l'illustre la figure suivante, nous avons tenu compte dans ces recherches d'un vaste ensemble d'indicateurs, référant d'une part à plusieurs ensembles de *politiques publiques* (représentés par les côtés du triangle), et d'autre part aux *situations sociales*, résultant de ces politiques et de la culture propre à ces diverses sociétés (représentées par les sommets du triangle). Comme on le constate, il y est question aussi bien de l'équité en emploi que de la conciliation entre travail et famille, du partage des tâches de soins entre la famille et les autres institutions sociales aussi bien que de la régulation sociale de la sexualité et de la violence. Les situations qui résultent des diverses politiques se concrétisent dans la place qu'occupent les femmes dans le monde du travail et dans celui de la politique, dans l'accès pour les femmes aux moyens de contrôler leur propre corps, et enfin dans leur capacité, selon la formule d'Orloff (1993), de former et de maintenir des ménages autonomes. Le triangle illustre l'interaction entre tous ces aspects de la situation des hommes et des femmes, et l'articulation entre les trois principaux piliers de la production et de la distribution du bien-être : le marché, l'État et la famille. Il indique également que si les situations sociales sont largement le produit des politiques, la position des femmes dans l'État, dans le marché et dans la famille est en retour un déterminant essentiel de ces politiques, en créant des besoins et en favorisant des mobilisations.



Nos travaux ont mené à la catégorisation des sociétés avancées en quatre types de régimes de genre. Certaines **sociétés familialistes**, principalement dans les pays de l'Europe du sud, fonctionnent selon une dichotomie assez rigide entre les rôles de travailleur et de dispensateur de soins : les hommes et les femmes occupent ainsi des rôles sociaux différenciés et incompatibles, et la minorité de femmes qui échappent à la définition traditionnelle des rôles n'ont souvent qu'un seul enfant. Les **sociétés des « travailleuses temporaires »**, qu'on retrouve principalement dans les pays de l'Europe continentale du Nord, offrent relativement peu de politiques de conciliation travail-famille et les femmes, dès la naissance d'un premier enfant, se voient forcées d'occuper un emploi à temps partiel ou de se retirer temporairement du marché du travail afin de consacrer leur temps aux soins des personnes dépendantes. Les **sociétés du partage des tâches**, qu'on trouve en Scandinavie, offrent de nombreux services publics facilitant la conciliation du travail et de la famille, ainsi qu'un éventail de politiques visant à amenuiser les inégalités de genre. Ces politiques et ces services, qui

permettent aux hommes et aux femmes de combiner simultanément les rôles de travailleur et de dispensateur de soins, diminuent considérablement les inégalités de genre, comme en témoignent les très faibles taux d'inégalités salariales selon le sexe et de pauvreté chez les enfants, même dans les familles monoparentales. Finalement les **sociétés libérales**, correspondant aux pays anglo-saxons, offrent un choix assez limité de politiques permettant de concilier travail et famille. L'État n'intervient que modestement pour corriger les inégalités de classe et de genre, et les familles doivent souvent recourir au seul marché afin d'acquérir les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins et réaliser leurs projets. À la fois forcées d'occuper un emploi, mais paradoxalement dans l'impossibilité de recourir à des services facilitant la conciliation de celui-ci avec les responsabilités de soins, les citoyennes de ces pays n'ont d'autres choix que de devenir des superfemmes (« *superwomen* »), avec les effets sur leur santé qu'on verra plus loin.

Le Canada fait partie de ces pays libéraux, où l'État demeure peu interventionniste et où les tâches de soins envers les dépendants sont d'abord et avant tout une responsabilité familiale. Il existe toutefois des différences notables entre les provinces canadiennes quant à leur degré d'intervention pour faciliter la conciliation du travail de soins et du travail rémunéré pour les femmes et les familles, et pour amenuiser ainsi les inégalités entre les genres. Nos travaux montrent clairement que même si le Québec appartient bel et bien, dans l'ensemble, à l'univers libéral canadien, il se rapproche cependant nettement plus du modèle social-démocrate scandinave que les autres provinces canadiennes. Le Québec, par exemple, est la seule province à s'être dotée d'un système de services de garde de qualité et universellement accessibles. Mais si le Québec trace la voie en matière de promotion de l'égalité entre les genres en Amérique du Nord, il se situe nettement en deçà des pays scandinaves à cet égard, ce qui n'étonne pas dans une Amérique où l'idéologie néo-libérale freine l'intervention de l'État visant à réduire les inégalités. Comme l'explique le document synthèse du CSF, il subsiste des inégalités et des obstacles pour les Québécoises; les écarts salariaux, la concentration des femmes dans des emplois à temps partiel et mal rémunérés, la sous-représentation des femmes dans les instances de pouvoir politiques en sont quelques exemples.

Le Québec est donc un chef de file, mais seulement à l'échelle de son contexte. On voit nettement, dans les politiques aussi bien que dans les situations vécues, les traces de l'action des mouvements féministes et de l'État ; c'est encourageant et il faut poursuivre le changement. Mais pour aller plus loin dans la direction de l'égalité entre hommes et femmes, il faudra identifier des pistes qui rendent

encore plus efficace cette action collective. C'est dans cette perspective que nous examinons les trois approches proposées dans le document de consultation du CSF.

Trois approches pour concrétiser l'idéal d'égalité selon le CSF

L'approche spécifique

L'approche spécifique préconisée par le CSF vise à prévenir et combattre de manière précise les inégalités vécues par les femmes. Il s'agit par exemple d'interventions ciblées comme la *Loi sur l'équité salariale* ou la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, de projets mobilisateurs portant sur la prévention des grossesses précoces et le soutien aux mères adolescentes, du concours *Chapeau les filles!*, qui vise à encourager les femmes qui étudient dans des domaines non traditionnels, et du programme *À égalité pour décider*, qui appuie l'insertion des femmes dans la sphère politique.

Cette approche est pertinente et efficace, bien qu'insuffisante si elle se réalise à la pièce et si elle ne débouche pas sur une prise en compte de l'ensemble du parcours de vie des femmes, ainsi que nous le verrons plus loin. Comme nous l'avons déjà montré, le Québec s'avère un chef de file parmi les pays libéraux en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, et les actions ciblées ont certes contribué à créer cette position avantageuse. Aujourd'hui, le Québec est la province qui compte le plus de femmes ministres dans son gouvernement (32% comparativement à 21%, en moyenne, dans les neuf autres provinces) et les femmes sont maintenant majoritaires dans plusieurs programmes autrefois masculins comme le droit (59%), la comptabilité (61%), et l'ensemble des sciences de la vie (ISQ, 2001). L'approche spécifique a donc fait ses preuves et elle constitue toujours une approche efficace et nécessaire pour s'attaquer aux inégalités qui subsistent ou qui prennent forme.

L'approche transversale

Le second levier préconisé par le CSF est l'approche transversale, qui vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre dans ses façons de faire et ses décisions une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes : il s'agit de s'assurer que les lois, politiques, programmes et services publics favorisent l'égalité entre les genres, en évitant de reproduire les biais sexistes qui peuvent être présents dans les institutions sociales ou les anciennes politiques.

L'instrument privilégié est ici l'approche intégrée de l'égalité (AIE) ; elle se traduit par une analyse différenciée selon les sexes (ADS), qui doit en principe se réaliser dans tous les ministères et organismes gouvernementaux (c'est le cas dans sept ministères depuis 1997). Mais le mot « intégré » peut être trompeur. L'intention, louable et indispensable, est bien sûr d'intégrer la préoccupation de l'égalité des genres dans toutes et chacune des politiques des ministères ; en même temps, l'analyse se fait souvent séparément pour chaque politique et chaque zone de responsabilité, ce qui permet difficilement de dresser et de prendre en compte un portrait global et intégré des déterminants des inégalités entre les hommes et les femmes.

On sait par exemple que les inégalités entre hommes et femmes dans le marché du travail sont souvent renforcées par l'inégale distribution des responsabilités domestiques et des soins aux personnes (voir Clement et Myles, 1994). Comme les femmes assument le plus souvent une large part de ces responsabilités et de ces soins, elles ont plus de mal à faire carrière, elles sont souvent délaissées au moment où se présentent des occasions de formation professionnelle ou de promotion, soit parce qu'elles ne sont pas en mesure de s'en prévaloir, soit parce qu'elles sont en butte à la discrimination directe ou systémique. Et en retour, la trajectoire professionnelle moins éclatante des femmes conduit souvent les couples à privilégier la carrière de l'homme et à confirmer la responsabilité première des femmes dans la sphère domestique, par exemple quand il est question d'interruptions de carrière (soulignons d'ailleurs que l'atteinte d'un équilibre entre les membres d'un couple dans la sphère professionnelle favorise, selon ces auteurs, le partage des responsabilités dans la sphère privée). Les conséquences de ces multiples contraintes et décisions au fil du parcours de vie peuvent se traduire, par exemple, en épisodes de pauvreté dans les cas de rupture d'unions ou en prestations de retraite insuffisantes.

Les pistes habituelles se brouillent ici quant aux actions à entreprendre, tant ce modèle de reproduction des inégalités entre les sexes interpelle à *la fois* un ensemble de ministères (travail, emploi, éducation, famille, revenu, finances) à travers les divers programmes conjointement pertinents à cet égard : équité en emploi, normes du travail, accès à la formation professionnelle, services de garde, mesures fiscales, perception automatique des pensions alimentaires, rentes de retraite, etc. Il faut mettre au centre de la réflexion sur les politiques d'égalité entre les genres l'interaction complexe, mais combien réelle, entre toutes ces dimensions du parcours de vie des femmes et des hommes.

L'approche sociétale

Cette troisième approche veut, à très juste titre, engager l'ensemble de la société, et non pas seulement l'État, dans la poursuite de l'égalité entre les genres. Celle-ci n'est possible, en effet, que si elle s'inscrit dans la trame du quotidien, dans la dynamique des groupes et des communautés, dans les usages des organisations, dans le tissu de la culture. Les politiques publiques peuvent certes y contribuer, mais elles ne suffisent pas. Et surtout, comme l'affirme si justement le document synthèse du CSF, l'égalité dans les rapports entre femmes et hommes ne pourra se réaliser que si ces derniers y contribuent en grand nombre (sans qu'on doive par ailleurs renoncer à contraindre les autres à respecter certains standards légaux minimaux, qui sont l'objet de l'approche spécifique et en partie de l'approche transversale). Le document appelle ainsi à une transformation des modèles identitaires: « certains modèles masculins, axés sur l'affirmation de soi ainsi que sur la conquête de l'espace public et des ressources, bien que positifs, amènent les hommes à se priver des richesses qu'apporte un investissement plus grand dans la sphère privée, tout en laissant derrière eux ceux qui ne parviennent pas à incarner ce modèle ou ne le souhaitent pas » (pages 11-12). On ne saurait mieux inscrire la cause de l'égalité entre les genres à l'enseigne de la liberté *pour tous*.

L'approche sociétale a aussi l'immense avantage de nous éloigner d'un jeu à somme nulle, où ce que gagnent les femmes est perdu pour les hommes. Si nous nous laissons accaparer par un tel jeu de revendications et de contre-revendications, nous n'en finirons plus de soupeser les torts et les mérites des uns et des autres, d'inventer des compromis qui feront toujours des mécontents. Il faut de toute évidence continuer d'affirmer que, dans l'ensemble, les hommes ont un statut dominant et les femmes un statut dominé, ce qui constitue l'objet principal des politiques visant l'égalité ; cette prise de position n'est en rien incompatible, bien sûr, avec la reconnaissance d'injustices qui affectent certains hommes. Mais l'approche sociétale doit porter le débat à un autre niveau, celui du réaménagement des rapports entre hommes et femmes de façon telle que nous puissions tous ensemble faire face à un défi commun : comment permettre aux parents d'avoir autant d'enfants qu'ils le veulent et de leur offrir, tout comme aux aînés, des soins de qualité sans sacrifier l'autonomie financière des femmes, ni leur contribution à l'économie?

Il s'agit là d'une question de société, mais aussi d'une question d'État, tant les comportements des individus et des groupes, dans les sociétés avancées, sont influencés par les politiques publiques, ou par leur absence (qu'on pense par exemple à la période qui a précédé la mise en place d'interventions vigoureuses pour contrer la violence conjugale et familiale). De ce point de vue, le document synthèse du CSF présente une certaine ambiguïté : à la page 10, par exemple, il engage l'État à prendre les « mesures nécessaires pour susciter et appuyer cet engagement », mais il recommande également de transférer des responsabilités à divers organismes sectoriels (conférences régionales des élus, commissions scolaires, municipalités) pour les impliquer plus étroitement dans la poursuite de l'égalité. Cette vision des choses, tout comme d'ailleurs les approches spécifique et transversale, pourrait se limiter à inviter tout un chacun à « balayer devant sa porte », en escamotant l'enjeu central qui redéfinira (ou non) les rapports entre hommes et femmes : la conciliation entre le travail de soins et le travail rémunéré. La conciliation est une question qui traverse, transcende et devrait relier les trois approches proposées dans une perspective fondée sur les parcours de vie. Et c'est dans cette perspective qu'on peut le mieux juger de la pertinence des sept orientations gouvernementales présentées dans le document synthèse.

L'analyse du parcours de vie

L'analyse des parcours de vie s'impose graduellement non seulement comme perspective de recherche en sciences sociales, mais aussi comme cadre indispensable pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces*. Elle repose sur trois principes de base intuitivement évidents :

- Les êtres humains font des choix et construisent leur avenir sur la base d'occasions et de contraintes qui leur sont données par leur trajectoire passée, lointaine et immédiate. Les circonstances de leur vie et leurs actions ont des conséquences à court terme, mais aussi à moyen et à long terme. Il faut donc adopter une perspective *longitudinale* en matière de recherche et de politiques publiques.
- La trajectoire des êtres humains est faite d'échanges avec diverses institutions, dont ils obtiennent des ressources et auxquelles ils contribuent : la famille, le marché et l'État, qui forment, avec la

* Voir par exemple le document récent du *Projet de recherches sur les politiques* du gouvernement fédéral à ce sujet.

communauté, le « losange providentiel » de la production et de la distribution du bien-être. Ces échanges agissent, au fil du temps, sur la situation économique des individus, sur leur santé, sur leur niveau de connaissances et sur leur sociabilité ; en d'autres termes, le parcours de vie est construit dans l'interaction du capital économique, du capital santé, du capital humain et du capital social. Il faut donc adopter une perspective *intégrée* en matière de recherche et de politiques publiques.

- Les êtres humains agissent dans le cadre de « vies liées », c'est-à-dire en fonction d'interdépendances qui se construisent principalement autour de la famille et des liens entre générations. Les situations vécues par chaque individu ont des répercussions importantes pour ses proches, et c'est d'abord sur ces derniers que l'individu compte pour le soutenir dans sa vie quotidienne, dans ses projets et devant les risques. Le fait n'est d'ailleurs pas sans paradoxes, puisque si nos proches sont disposés à nous aider, ils en sont souvent empêchés par le poids de circonstances qui sont habituellement les mêmes que les nôtres ; d'où l'importance de l'intervention extérieure, et en particulier du filet de sécurité sociale. L'instabilité croissante des unions et la diversité des formes familiales modifie certes les données quant à ces « vies liées », mais sans rendre les interdépendances moins essentielles, bien au contraire. Il faut donc que les perspectives de recherche et de politiques publiques mettent l'accent sur *les familles et les ménages* *.

Cette perspective des parcours de vie est inscrite, du moins en partie, dans certaines politiques québécoises récentes, par exemple dans l'Article 54 de la *Loi de la santé publique*, qui charge le ministre responsable de donner aux autres ministres tout avis qu'il estime opportun pour promouvoir celle-ci. Ou encore dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, où l'intention de réduire significativement le niveau de pauvreté s'accompagne d'une stratégie axée sur un ensemble de processus convergents (soutien au revenu, mais aussi emploi, logement, éducation, culture, santé, action communautaire) qui permettent de sortir les individus et les familles de la pauvreté et d'entraver les spirales conduisant à l'exclusion sociale.

* Paul Bernard a dirigé une équipe multidisciplinaire de chercheurs qui a élaboré, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, un vaste projet de panel des ménages intitulé ESSIL : Enquête socioéconomique et de santé intégrée et longitudinale. Cette enquête permettrait justement d'examiner, dans la moyenne et longue durée, la dynamique d'ensemble de l'emploi et du revenu, de la santé, de l'éducation et de la famille, en situant les individus dans le cadre des ménages successifs auxquels ils appartiennent au fil de leur vie.

Toujours dans cette perspective des parcours de vie, Duxbury et Higgins (2003) ont mis en relief, dans une étude comparative sur dix ans, l'effet sur la santé des problèmes de conciliation entre travail rémunéré et tâches de soins. Les travailleurs, *et plus encore les travailleuses*, se retrouvent en proportion croissante et alarmante dans des situations où les exigences professionnelles et familiales entrent en conflit ; il en découle de nombreux problèmes, en particulier de santé mentale (épuisement professionnel). Les données de ces chercheurs, qui ne sont pas longitudinales, ne leur permettent pas de mettre en lumière cette dynamique dans toute son ampleur, mais on peut anticiper la séquence suivante : ces problèmes de santé entraînent à leur tour des difficultés de carrière, voire une perte d'emploi, et des tensions dans la famille, voire une rupture d'union ; cela peut aggraver les problèmes de santé de l'individu lui-même, et même en déclencher chez ses proches, ce qui redouble les effets néfastes sur la carrière professionnelle et sur la trajectoire familiale. Une telle spirale n'est évidemment pas inévitable ; mais justement, il faut analyser les moyens d'en protéger les individus et les familles, et mettre en place des politiques de soutien qui leur permettent de retrouver leur équilibre.

C'est dans cette perspective que nous pouvons évaluer les sept orientations proposées dans le document synthèse du CSF. Soulignons tout d'abord notre accord avec toutes et chacune des pistes d'action proposées, qui sont pertinentes, originales et réalistes, et qui couvrent un vaste ensemble de questions. On ne peut aussi que souscrire à la nécessaire lutte aux stéréotypes (première orientation), un changement culturel qui peut seul être garant, à long terme, de rapports plus égalitaires et plus coopératifs entre les hommes et les femmes. De même, la septième orientation met à juste titre l'accent sur l'action politique, appuyée sur une base de connaissances appropriées ; les comparaisons internationales en particulier, qui servent de fondement à notre propre mémoire, nous apparaissent indispensables pour tracer la voie à une action fondée sur une connaissance avérée.

Mais ce qui nous frappe par ailleurs, c'est l'absence d'une perspective explicite qui viendrait unifier l'ensemble de ces orientations, même si celles-ci rejoignent tous les aspects des rapports entre hommes et femmes. Si on se reporte à la figure présentée ci-dessus, qui illustre la dynamique des diverses politiques et situations sociales qui composent les régimes de genres des sociétés avancées,

on constatera aisément une correspondance entre ses composantes et les orientations du document synthèse du CSF.*

Tous ces aspects de la situation des femmes et de leurs rapports avec les hommes sont clairement liés dans une perspective de parcours de vie : ils s'influencent les uns les autres au fil de la vie des hommes et des femmes, et ils interpellent l'ensemble des politiques publiques et des groupes sociaux. On ne saurait, à cet égard, exagérer l'importance de la question des *temps sociaux*, à laquelle le document synthèse accorde à juste titre bonne place. Elle peut être abordée dans une double perspective : transversalement, quand il est question de concilier le travail rémunéré et les responsabilités familiales en mettant à contribution les services de garde, le soutien à domicile, ou l'aménagement des horaires de travail; mais aussi longitudinalement, avec les congés parentaux, ou l'aménagement du temps de travail sur des périodes longues. Le Projet de recherches sur les politiques, par exemple, examine l'hypothèse de conjuguer l'accès à un horaire de travail de quatre jours par semaine pour les jeunes parents et le report de l'âge de la retraite vers une cible qui se rapproche davantage de 65 ans. De même, des recherches récentes montrent l'impact déterminant de l'implication des grands-parents sur la santé des tout-petits, un phénomène d'inter-temporalité qui joue sur trois générations (Paquet et Hamel : 2003).

Le rôle du Conseil du statut de la femme

La perspective des parcours de vie, il faut l'admettre, n'est pas facile d'application dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et même dans l'action des organismes non-gouvernementaux. Il est beaucoup plus tentant de miser sur des démarches aux résultats prochains, plus faciles à cerner et plus immédiatement mobilisateurs. De même, la structure des responsabilités ministérielles distinctes entrave souvent l'action intégrée, intersectorielle, dont pourtant on admet de

* Il y est en effet question : d'égalité économique (deuxième orientation ; côté gauche et angle inférieur gauche du triangle) ; de reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et de l'articulation des temps sociaux (troisième orientation ; côtés inférieur et droit du triangle) ; de l'adaptation des services qui viennent soutenir l'amélioration de la santé et du bien être (quatrième orientation ; côté droit et angle inférieur droit du triangle) ; de l'élimination de la violence faite aux femmes (cinquième orientation ; côté droit et angle inférieur droit du triangle) ; du soutien à l'exercice égal du pouvoir et de la participation sociale par les femmes et les hommes (sixième orientation ; angle supérieur du triangle).

plus en plus souvent qu'elle est la clé de l'efficacité (à preuve les deux lois que nous avons mentionnées ci-dessus, ainsi que de nombreuses autres qui « ratissent large »).

Le Conseil du statut de la femme est dans une position privilégiée pour promouvoir l'approche des parcours de vie, pour aider l'État et les groupes sociaux à penser la question de l'égalité des rapports entre hommes et femmes dans la perspective large et de long terme qui seule lui convient. Pour que nous arrivions, tous ensemble, à partager équitablement et harmonieusement le travail rémunéré et le travail de soins, tous deux indispensables, il faudra inventer des formules originales, qui réaménagent les temps sociaux et qui tiennent compte de la complexité des interactions entre les diverses dimensions de la vie –socioéconomique, éducative et de santé– et dans le cadre des familles et des échanges entre générations. Comme l'affirme le document synthèse du CSF, il s'agit là d'un nouveau contrat social, complexe mais aussi mobilisateur. Le Québec s'est montré innovateur à cet égard depuis les 30 dernières années ; il doit relever ce nouveau défi.

Bibliographie

- Bernard, Paul (2002) « Une véritable perspective de développement social », mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de loi n° 112 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 11 pages
- Clement, Wallace, and John Myles (1994) *Relations of Ruling: Class and Gender in Post-industrial Societies*, Montréal and Kingston, McGill-Queen's University Press
- Duxbury, Linda et Chris Higgins (2003) « Le conflit entre le travail et la vie personnelle au Canada durant le nouveau millénaire : état de la question », Rapport final à Santé Canada, 170 pages, http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgspsp/publicat/work-travail/report2/index_f.html
- Institut de la statistique du Québec (2001). [Portrait social du Québec : données et analyses, http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/table_social2001.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/table_social2001.htm)
- Mathieu, Sophie (2003) « Droits, marchandisation et démarchandisation : une analyse typologique des régimes de genre dans les sociétés post-industrielles », mémoire de maîtrise sous la direction de Paul Bernard et Claire Durand, Département de sociologie, Université de Montréal, 136 pages.
- Orloff, Ann (1993) « Gender and the social rights of citizenship: the comparative analysis of gender relations and welfare states », *American Sociological Review*, 58, 303-328
- Paquet, Ginette et Hamel, D. (2003). « Condition socioéconomiques et santé. Section II Inégalités sociales et santé des tout-petits : à la recherche de facteurs protecteurs », dans : Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2002), Québec, ISQ, vol. 2, no. 3, p. 57-100.
- Policy Research Initiative (2004) « A Life-Course Approach to Social Policy Analysis: A Proposed Framework », Discussion paper, August, 45 p. <http://policyresearch.gc.ca/doclib/PRI/Lifecourse/Final/e.pdf>